

PREAMBULE

La vision du Ministère des Mines pour la période 2010-2015 est appréhendée comme une projection des activités majeures pouvant être réalisées à court, moyen et long termes. Ces activités sont celles qui concourent au développement du secteur minier dans le but d'atteindre les meilleurs résultats socio-économiques.

Le présent document examine dans quelle mesure une bonne vision dans le secteur minier peut contribuer à la croissance économique en République Démocratique du Congo.

Dans le passé, le secteur minier représentait le moteur de l'économie congolaise. Mais, au fil des années, les recettes et autres retombées de ce secteur n'ont pas été utilisées d'une manière rationnelle ou durable. L'industrie minière, qui était le porte-étendard du pays, s'est effondrée, et les secteurs informel et artisanal se sont considérablement développés.

Le déclin de la production et de la baisse des prix des métaux de base et du diamant dus à la crise financière internationale ont eu de nombreuses implications pour le secteur minier de la RDC. Cette situation a eu pour conséquence notamment la diminution non seulement des ressources financières disponibles pour l'investissement dans les phases de la recherche et de l'exploitation minière mais aussi des recettes des sociétés, avec pour corollaire la réduction des recettes fiscales de l'Etat.

Le secteur minier de la RDC connaît actuellement une longue période de croissance. En raison de l'embellie observée des cours de métaux et des potentialités minières exceptionnelles, les investisseurs ne cessent d'affluer depuis la promulgation de la nouvelle législation minière.

Ce document reprend un planning d'actions à réaliser pour la période de 2010 à 2015. L'objectif principal de ce planning est d'accroître la contribution du secteur minier industriel, à petite échelle et artisanal au développement économique en corrigeant les défaillances essentielles du secteur par :

- l'accroissement des recettes fiscales minières à court terme;
- l'application effective des dispositions des Code et Règlement Miniers ;
- l'application stricte des principes et critères de l'ITIE;
- le renforcement des capacités de l'Administration et des Services spécialisés du Ministère des Mines en vue :
 - d'assurer une gestion plus efficace des droits minières;
 - d'assurer un contrôle des activités de recherches et d'exploitation minières et ;
 - de fournir une assistance technique efficace et des services de vulgarisation aux exploitants artisanaux;
- l'augmentation de la contribution du secteur minier au développement économique du pays par la réforme et la restructuration des entreprises publiques ;
- l'amélioration des conditions sociales et environnementales dans les zones d'exploitation minière.

L'ensemble de toutes ces actions à réaliser est évalué à 86,15 millions de dollars américains et cela, en fonction du caractère hautement ou moyennement prioritaire des actions à entreprendre durant la période évoquée. Il sera financé conjointement par l'Etat congolais et les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

Chapitre 1 : OPTIONS FONDAMENTALES DE LA POLITIQUE MINIERE

Dans le cadre de la politique minière, sont retenues les options fondamentales ci-après :

1.1. De la souveraineté sur les ressources naturelles

Dans son article 3 alinéa 1, le Code Minier dispose : « les gîtes des substances minérales y compris les gîtes artificiels, les eaux souterraines et les gîtes géothermiques se trouvant sur la surface du sol ou renfermé dans le sous-sol ou dans les cours d'eau du Territoire National sont la propriété exclusive, inaliénable et imprescriptible de l'Etat ».

1.2. Du rôle de l'Etat dans la mise en valeur des ressources minérales

Pour la mise en valeur des ressources du sous-sol, l'Etat joue le rôle de régulateur et en même temps, il ne se désengage pas de ce secteur, vu son importance stratégique. C'est pourquoi, il peut seul ou en association avec des tiers, créer des sociétés ou des organismes chargés d'exploiter les ressources minérales du pays.

1.3. De la garantie de stabilité

Conformément à l'article 276 du Code Minier, l'Etat affirme ses garanties de stabilité de la législation, et la conservation des droits acquis, à condition que les titulaires des droits miniers ou des carrières respectent leurs engagements et observent les Lois de la République.

1.4. Du climat des affaires

Conformément à l'article 273 du Code Minier, l'Etat s'engage notamment à :

- stabiliser les paramètres macro-économiques ;
- assurer la stabilité politique des institutions ;
- respecter les différents traités et accords de garantie des investissements privés, nationaux ou étrangers.

1.5. De la réduction des risques liés au projet minier

L'Etat congolais réaffirme son engagement de minimiser les risques politiques et dans la mesure du possible les risques commerciaux liés au projet.

1.6. De l'accès aux flux de trésorerie du projet minier

L'Etat garantit l'importation dans des conditions concurrentielles acceptables du marché, de l'outil de production lorsque le marché local ne peut le fournir.

1.7. De la responsabilité sociale du titulaire des droits miniers et de carrières envers les populations locales

Conformément à l'article 280 du Code Minier, le titulaire s'engage à réaliser des actions de développement social et économique durable au profit des populations locales affectées par son projet.

1.8. Du gel des périmètres

Les conditions d'obtention des droits miniers de recherche ou d'exploitation seront renforcées par la preuve de la capacité technique et financière à exécuter les travaux programmés.

1.9. Des sûretés minières

Le régime de sûreté sera maintenu, mais les conditions d'approbation d'hypothèque seront renforcées ainsi que les conditions d'enregistrement de ces hypothèques.

1.10. De la protection de l'environnement

Les mesures actuelles sur la protection de l'environnement seront maintenues et, suivant les cas, elles seront renforcées.

1.11. De l'émergence de la classe moyenne congolaise

L'Etat devra insister sur ce sujet en considérant que l'exploitation minière artisanale à petite échelle devra être exclusivement réservée aux nationaux sur toute la filière de ces deux modes d'exploitation.

1.12. De Recherche-Développement

L'Etat devra installer au pays des Centres de Recherche-Développement, suivant les types de substances minérales à valoriser.

1.13. De la bonne gouvernance

Le Gouvernement a déjà levé l'option et continue à s'inscrire dans la logique de l'application des principes et critères de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) dans le secteur minier.

Chapitre 2 : VISION DU MINISTERE DES MINES

La vision du Ministère des Mines peut être perçue comme une feuille de route à réaliser durant la période de 2010 à 2015.

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique minière telle qu'arrêtée par ce Ministère.

Pour raison de méthode, les actions à réaliser sont regroupées en quatre thèmes ci-après :

- Recherche et exploitation minières ;
- Domaine minier et développement durable ;
- Activités minières et amélioration du bien-être des populations ;
- Amélioration de la gestion des ressources minérales.

Chaque thème abordé reprend l'état des lieux, les problèmes appréhendés et les solutions à préconiser.

Cela permet d'avancer les objectifs poursuivis, les actions évaluées à entreprendre pour la période de 2010 à 2015 et les hypothèses critiques.

THEME 1 : RECHERCHE ET EXPLOITATIONS MINIERES

1.1. Recherche des substances minérales et de carrières- Estimation des réserves

Après avoir dégagé l'importance de la recherche dans la détermination des réserves des substances minérales et de carrières, la nécessité d'une bonne politique de recherche de ces substances a été jugée indispensable.

1.1.1. Recherche des substances minérales

1.1.1.1. Etat des lieux

Les faits suivants sont constatés :

- Grande diversité des substances minérales dont les indices sont répartis sur l'ensemble du territoire national, comme l'indique le tableau I en annexe ;
- Insuffisance et pauvreté des données géologiques traduites notamment par un faible taux de couverture cartographique nationale (17% au 1/500.000 et 14% au 1/200.000) ;
- Existence des gîtes minéraux non développés et des gisements insuffisamment documentés ;
- Inefficacité des structures étatiques chargées de la recherche, notamment la Direction de Géologie, suite au manque de moyens financiers, d'équipements et d'infrastructures adéquates ;
- Mauvaise application de certaines dispositions des Code et Règlement miniers ;
- Dispersion des données géologiques et minières entre les organismes étrangers, les sociétés minières locales et les services publics rendant leur accès difficile.

1.1.1.2. Objectifs

Parmi les objectifs poursuivis, épinglons :

- L'amélioration de la connaissance géologique du sol et du sous-sol ;
- La centralisation des données géologiques et leur disponibilisation ;
- La découverte des nouveaux gisements de classe mondiale à travers le pays.

1.1.1.3. Actions à entreprendre pour la période 2010-2015 :

- Couvrir au moins le 1/3 du pays par des cartes géologiques à l'échelle 1/200.000.
- Elaborer des synthèses des archives minières existantes permettant l'exécution progressive des travaux de recherches détaillés.
- Collaborer avec les organismes étrangers et sociétés minières locales pour l'acquisition des données géologiques et minières de la RDC ;
- Intensifier les recherches minières sur les substances minérales telles que l'or, le cuivre, le cobalt, l'étain et ses accompagnateurs, le nickel-chrome, le tantale, le plomb, le diamant, le lithium et les terres rares ;
- Engager des moyens à travers des montages financiers cohérents pour la réalisation de ces travaux de recherches. Dans cette perspective, l'Etat pourra agir seul ou au travers de ses Entreprises ou encore en association avec des privés.
- Redynamiser et responsabiliser la Direction de Géologie qui devra travailler en collaboration avec d'autres Centres de recherches et Universités.

1.1.2. Recherche des produits de carrières

Parmi les produits de carrières identifiés en République Démocratique du Congo, il y a lieu de retenir particulièrement les roches ornementales, les calcaires, le sable de verrerie, les galets, etc. De tous ces produits, les calcaires sont les matériaux les plus importants et les plus utilisés par l'homme, aussi bien pour les constructions (pierres de taille et d'ornement, marbre) que pour l'industrie de la chaux et des ciments.

1.1.2.1. Etat des lieux

- Existence d'une diversité des produits de carrières à travers le pays (grès, calcaires, roches ornementales, gypse, sable, titane, kaolin etc.) ;
- Absence de recherches approfondies, à l'instar de celles menées pour les substances minérales ;
- Existence d'une demande accrue et des besoins des matériaux de construction dans le cadre des grands travaux d'infrastructures.

1.1.2.2. Objectifs

Entre autres objectifs à atteindre, sont retenus :

- L'amélioration de la connaissance géologique du territoire national pour la découverte de nouvelles carrières ;
- La promotion des produits de carrières disponibles au pays.

1.1.2.3. Actions à entreprendre pour la période 2010-2015.

- Inventorier les sites potentiels de production ;
- Rechercher et développer de nouveaux gisements des matériaux de construction.

1.1.3. Estimation des réserves

Dans l'état actuel de nos connaissances sur la métallogénie, il est difficile d'avoir une estimation des réserves minières pour l'ensemble du pays dans la mesure où les recherches géologiques et minières ne sont pas suffisamment avancées dans plusieurs régions telles que le témoigne le tableau II en annexe.

1.1.3.1. Etat des lieux

- Manque de maîtrise des réserves minières pour la plupart des substances minérales et de carrières ;
- Insuffisance des recherches géologiques et minières dans certaines régions du pays, à titre illustratif le District géologique de Kabali Ituri dans la Province Orientale, le District géologique de Kanda Kanda dans le Kasai Oriental, le District de 5^{ème} Parallèle comprenant une partie du Sud-Kivu, une partie du Maniema et une partie du Katanga, etc ;
- Inadéquation entre le statut actuel de la Direction de Géologie, fonctionnant comme une simple Direction normative de l'Administration et la mission traditionnelle d'un Service Géologique National.

1.1.3.2. Objectifs

Parmi les objectifs retenus, il y a lieu de citer :

- L'amélioration de la connaissance sur les réserves en substances minérales et produits de carrières ;
- La certification éventuelle des réserves connues ;
- La constitution d'un portefeuille minier national en vue de mobiliser des ressources financières additionnelles.

1.1.3.3. Actions à entreprendre pour la période 2010-2015

- Intensifier la couverture géologique et géophysique des Districts géologiques prioritaires en vue de faciliter la prospection minière ;
- Doter la Direction de Géologie du statut spécial de Service Géologique National ;
- Doter le pays d'une banque de données géologiques et minières utilisant les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication « NTIC ».

1.2. PROJECTION DE LA PRODUCTION

Tableau 1 : Projections de production minière en République Démocratique du Congo de 2010-2015

Substances	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Cuivre ajusté (t)	309.610	399.935	498.135	816.008	1.159.115	1.632.425	1.812.622
Cobalt ajusté (t)	56.103	39.327	50.279	88.155	125.063	165.892	137.802
Zinc (t)	19.696	15.000	15.000	53.000	60.600	62.000	77.200
Cassitérite (t)	15.512	12.000	12.000	10.000	10.000	10.000	10.000
Coltan (t)	464	500	500	500	500	500	500
Wolframite (t)	365	350	3.600	5.150	6.700	11.250	12.800
Or (Kg)	220	350	3.600	5.150	6.700	11.250	12.800
Diamant (carat)	18.275.322	17.400.000	19.600.000	22.400.000	25.200.000	26.040.000	26.880.000
Argent (Kg)	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000

N.B. : Il s'agit des estimations qui tiennent compte de la crise financière.

1.3. PROJECTION DES RECETTES

Tableau 2 : Projection des recettes d'exportation et des recettes fiscales de 2010 à 2015

RECETTES ATTENDUES	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total Recettes	4.157.421.284	5.220.666.379	8.496.934.383	11.848.061.933	16.157.270.684	16.427.077.481
Recettes Cuivre	2.399.610.000	2.988.810.000	4.896.049.200	6.954.691.800	9.794.552.400	10.875.732.000
recettes Cobalt	1.258.471.284	1.608.916.379	2.820.945.183	4.002.030.133	5.308.558.284	4.409.665.481
Recettes Zinc	22.500.000	22.500.000	79.500.000	90.900.000	93.000.000	115.800.000
Recettes Cassitérite	120.000.000	120.000.000	100.000.000	100.000.000	100.000.000	100.000.000
Recette Coltan	8.500.000	8.500.000	8.500.000	8.500.000	8.500.000	8.500.000
Recettes Wolframite	8.640.000	8.640.000	8.640.000	8.640.000	8.640.000	8.640.000
Recettes Or	11.200.000	115.200.000	164.800.000	214.400.000	360.000.000	409.600.000
Recettes Diamant	313.200.000	352.800.000	403.200.000	453.600.000	468.720.000	483.840.000
Argent (Kg)	15.300.000	15.300.000	15.300.000	15.300.000	15.300.000	15.300.000
Recettes fiscales minimales	465.016.341	585.273.302	945.662.782	1.314.286.813	1.788.299.775	1.817.978.523

Au regard des projections des recettes ci-haut, le secteur minier congolais pourrait générer environ 4 milliards de dollars des recettes d'exportation en 2010 et 16 milliards en 2015, soit un accroissement d'environ 300% par rapport à 2010.

Avec une pression fiscale de 11%, il y a lieu d'espérer en termes de recettes au titre de droits, impôts et taxes, 457 millions de dollars et 1,8 milliard de dollars respectivement pour 2010 et 2015.

THEME 2 : DOMAINE MINIER ET DEVELOPPEMENT DURABLE

2.1. De la gestion des titres miniers et des carrières

Depuis 2002, la République Démocratique du Congo s'est dotée d'un Code Minier dans le but de promouvoir et mettre en valeur le potentiel de son sol et de son sous-sol.

Parmi les structures chargées de son administration, le Cadastre Minier(CAMI) et la Direction des Mines sont chargés chacun en ce qui le concerne de la gestion du domaine minier.

2.1.1. Etat des lieux

Par rapport à l'ensemble du territoire national, le domaine minier se répartit de la manière suivante par catégorie:

- Domaine minier concédé : 29%
- Domaine minier réservé : 6%
- ZEA (Zone d'Exploitation Artisanale) : 1%

Il y a lieu de faire remarquer que les aires protégées occupent 12% du Territoire National.

Dans le domaine minier concédé, le pourcentage d'occupation du territoire national se présente comme suit :

- Permis de Recherches (PR) : 27%
- Permis d'Exploitation (PE) : 2%
- Permis d'Exploitation de Petite Mine (PEPM) : 0,1%

A ce jour, les registres du CAMI renseignent l'existence de 611 titulaires des titres miniers dont 15 en phase d'exploitation, 7 en phase de développement, 63 au niveau des études de faisabilité et 180 en phase de recherche.

2.1.2. Objectifs

Parmi les objectifs, il y a lieu de retenir :

- L'accroissement de la contribution du secteur minier au budget de l'Etat par un apport financier découlant de la transformation des Permis de Recherches en Permis d'Exploitation et de l'augmentation des Permis de Recherche ;
- L'harmonisation de la gestion du domaine minier et des aires protégées pour éviter les empiètements ;
- L'organisation des exploitants artisanaux en coopératives minières.

2.1.3. Actions à entreprendre pour la période 2010-2015

- Mettre en place un canevas géodésique, référentiel permettant d'éviter les empiètements. Cette action sera conduite conjointement par l'Etat congolais et les autres partenaires (PROMINES) ;
- Inciter les détenteurs des Permis de Recherches couvrant des ressources minérales signalées à procéder à la transformation rapide de ces titres en Permis d'Exploitation ;
- Découvrir de nouveaux gisements dans le domaine minier réservé ;
- Organiser l'exploitation artisanale, notamment par l'institution des ZEA, le renforcement des capacités du SAESSCAM et la mise en place des mécanismes de traçabilité et des systèmes de certification des substances minérales autres que le diamant ;
- Renforcer la collaboration entre les Ministères ayant en charge les Mines et l'Environnement dans leurs attributions, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

- Mener les études d'impact économique nécessaire pour la définition des priorités du Gouvernement dans le choix de la protection non seulement de l'environnement et des activités agricoles, mais aussi de la mise en valeur des ressources minérales ;
- Implanter les centres de négoce sur toutes l'étendue du Territoire National.

2.2. De la gestion des gisements connus et documentés

2.2.1. Etat des lieux

- Indisponibilité des gisements documentés et connus.

2.2.2. Objectif

- Disponibiliser les gisements documentés et connus.

2.2.3. Actions à entreprendre pour la période 2010-2015

- Inventorier les gisements dits « documentés et connus » et en constituer un répertoire ;
- Réunir les données pertinentes de ces gisements du point de vue minier, géologique, économique et juridique ;
- Intensifier la recherche dans le « domaine minier réservé » pour mettre à jour le répertoire des gisements à soumettre à l'appel d'offres.

2.3. De la certification de la capacité financière

2.3.1. Etat des lieux

- Lenteur dans la réalisation des travaux de recherche ;
- Tendance accrue au gel des concessions ;
- Difficulté d'apprécier la capacité financière réelle des titulaires des droits miniers.

2.3.2. Objectif

- Lutter contre le gel des concessions minières.

2.3.3. Actions à entreprendre pour la période de 2010 à 2015

- Améliorer la capacité d'évaluation des documents certifiant la capacité financière ;
- Contraindre les titulaires des droits miniers à détenir un compte dans le système bancaire local conformément aux dispositions relatives au Code Minier ;
- Appliquer les mesures incitatives prévues par le Code minier et celui des Investissements.

2.4. Des partenariats miniers.

A partir de la fin des années 1980, les entreprises minières du portefeuille de l'Etat ont connu des difficultés dues essentiellement :

- à la vétusté et à l'obsolescence de l'outil de production ;
- au sous-investissement ;
- à l'accroissement de la dette et l'exclusion du marché financier international ;
- aux guerres et conflits sociaux qu'a connus le pays.

Ce constat a amené le Gouvernement à encourager les sociétés minières du portefeuille à conclure des contrats des partenariats qui, quelques années après, ont été malheureusement jugés mal négociés et par voie de conséquence ont nécessité leur révisitation.

2.4.1. Etat des lieux

- Absence d'un modèle de contrat pour la conclusion de contrats « Gagnant-Gagnant ».

2.4.2. Objectif

- Conclure des accords de partenariat « Gagnant-Gagnant » entre l'Entreprise publique et les tiers.

2.4.3. Actions à entreprendre pour la période 2010- 2015

- Mettre au point le modèle de contrat intégrant le respect de la loi ainsi que les réalités internes et externes ;
- Renforcer l'expertise congolaise en matière de négociation des contrats miniers ;
- Evaluer périodiquement les accords de partenariat existant.

2.5. Du Fonds minier

Le recours à un Fonds minier a pour objectif notamment de préparer l'avenir du secteur minier et la survie des générations futures. Plusieurs raisons peuvent justifier cette initiative, entre autres :

- Le caractère non renouvelable et limité des ressources minérales ;
- L'amélioration de la connaissance géologique du sous-sol congolais et l'inventaire exhaustif des ressources minérales ;
- L'élaboration et le développement d'un plan directeur de recherche géologique qui nécessite un budget important non pris en compte par le budget de l'Etat ;
- La nécessité et l'importance pour l'Etat congolais d'encourager et mettre en place la structure Recherche- Développement.

2.5.1. Etat des lieux

- Inexistence d'un Fonds minier en RDC.

2.5.2. Objectif

- Créer le Fonds minier en vue de garantir l'avenir du secteur minier et de sécuriser les générations futures.

2.5.3. Action à entreprendre pour la période 2010-2015

- Préparer le cadre juridique organisant ledit fonds.

THEME 3 : ACTIVITES MINIERES ET AMELIORATION DU BIEN-ETRE DES POPULATIONS

3.1. De la création des emplois dans le secteur minier

En République Démocratique du Congo, le développement du secteur minier, facteur important de la croissance de l'économie nationale, accuse de graves faiblesses en dépit de nombreuses ressources dont regorgent son sol et son sous-sol.

Parmi les quatre facteurs indispensables au développement du secteur minier, à savoir : le gisement, les capitaux, l'outil de production et la main d'œuvre, c'est ce dernier, qui semble être à la base du déclin, voire de la faillite du secteur, tant du point de vue de la gestion que celui des capacités professionnelles.

Une revue de la situation d'emplois dans le secteur nous permettra tant soit peu de proposer une stratégie de développement relative à la création d'emplois.

A cet effet, la réflexion comporte trois points suivants :

- situation d'emplois dans le secteur minier ;
- préalables pour la relance des activités minières ;
- stratégies pour la création des emplois.

3.1.1. Etat des lieux

- Pléthore du personnel dans les entreprises minières publiques sans contrepartie en terme de production ;
- Manque d'informations précises et actualisées sur l'emploi dans des entreprises minières publiques et privées ;
- Mauvaise rémunération du personnel dans le secteur minier.

3.1.2. Objectifs

- Créer un plus grand nombre d'emplois mieux rémunérés dans le secteur minier ;
- Renforcer les capacités des cadres et agents pour une meilleure productivité du secteur.

3.1.3. Actions à entreprendre pour la période 2010-2015

- Améliorer la capacité managériale dans la gestion des entreprises minières publiques ;
- Suivre et contrôler les activités des sociétés minières dans le but de maîtriser notamment l'évolution de l'emploi et des rémunérations ;
- Appliquer aux entreprises minières les dispositions du Code et Règlement miniers concernant le suivi des opérations ;
- Favoriser l'émergence des nouveaux projets miniers ;
- Créer un bon climat des affaires ;
- Sécuriser les investisseurs.

3.2. De l'intégration du secteur minier dans d'autres secteurs de la vie nationale

En RDC, les entreprises minières ont toujours été le pôle de développement autour duquel gravitait l'activité économique des localités où elles étaient établies. Cela a été le cas des Provinces telles que la Katanga avec la GCM, le Kivu-Maniema avec l'espace ex-SOMINKI, la Province Orientale avec l'OKIMO, le Kasai Oriental avec la MIBA.

Dans ces Provinces où les infrastructures et les services sociaux étaient autrefois étroitement liés à l'activité minière, la faillite de ces entreprises minières a eu un impact négatif sur le bien-être social des communautés locales.

En effet, la disparition des PME, PMA , PMI et aussi celle des activités secondaires liées à l'industrie minière en termes de fournisseurs, des sous-traitants, des agences de messagerie financière, des banques et autres brasseries, minoteries, alimentations, boulangeries,... contribua pour beaucoup à l'effritement du tissu économique et social des régions concernées.

3.2.1. Etat des lieux

- La disparition des activités secondaires liées à l'industrie minière en termes de fournisseurs, de sous-traitants, etc.

3.2.2. Objectif

- Renforcer les effets d'entraînement du secteur minier sur les autres secteurs de la vie nationale.

3.2.3. Actions à entreprendre pour la période 2010-2015

- Revitaliser les entreprises minières publiques ;
- Assurer le suivi des dispositions prévues dans le Code en matière de la protection environnementale.

3.3. De l'exploitation artisanale et ses perspectives d'avenir

L'exploitation artisanale est définie comme toute activité par laquelle une personne physique de nationalité congolaise se livre dans une zone d'exploitation artisanale délimitée en surface et en profondeur jusqu'à trente mètres au maximum à extraire et à concentrer des substances minérales en utilisant des outils, des méthodes et des procédés non industriels.

Pour répondre valablement sur terrain, l'exploitation artisanale a besoin :

- de la formation ;
- du matériel de chantier ;
- de l'organisation de chantiers ;
- du personnel technique d'encadrement ;
- de l'organisation en coopératives.

3.3.1. Etat des lieux

- Difficulté d'émergence d'une classe moyenne composée des exploitants artisanaux ;
- Insuffisance des Zones d'Exploitation Artisanales.

3.3.2. Objectif

- Transformer l'exploitation minière artisanale en exploitation minière à petite échelle en passant par la mécanisation.

3.3.3. Action à entreprendre pour la période 2010-2015

- Organiser l'exploitation minière artisanale en coopérative et la mécaniser dans le but de favoriser l'émergence de la classe moyenne.

3.4. De la réduction de la pauvreté par le secteur minier

La pauvreté est définie comme un état de manque ou d'insuffisance d'ingrédients nécessaires à une vie agréable, digne et longue.

3.4.1. Etat des lieux

- Absence d'esprit d'entrepreneuriat.
- Aggravation de la pauvreté dans le secteur minier ;
- Mauvaises conditions de travail ;
- Modicité des salaires.

3.4.2. Objectif

- Améliorer les conditions de travail et salariales.

3.4.3. Actions à entreprendre pour la période 2010-2015

- Rémunérer convenablement le personnel œuvrant dans le secteur minier en fixant un seuil minimum mensuel équivalent en francs congolais à 500 USD ;
- Améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité en milieu de travail ;

- Susciter l'esprit d'entrepreneuriat dans le chef des Congolais ;
- Doter les Services des moyens matériels conséquents.

3.5. Des stratégies pour réduire les impacts environnementaux et sociaux des activités minières

La gestion de l'environnement dans le secteur minier est bien définie dans les Code et Règlement Miniers et préoccupe au plus haut point la République Démocratique du Congo.

Ces Code et Règlement Miniers décrivent les rôles et les attributions de la Direction chargée de la Protection de l'Environnement Minier (DPEM), comme service responsable de la gestion de l'environnement dans le secteur minier. Ce service est appuyé par le Comité Permanent d'Evaluation (CPE) qui est chargé de l'approbation des Etudes d'Impacts Environnementaux (EIE) et du Plan de Gestion de l'Environnement du Projet (PGEP) présentés par les titulaires des droits miniers et des carrières.

3.5.1. Etat des lieux

- Insuffisance des capacités techniques et matérielles de la DPEM ;
- Déforestation, destruction d'habitats naturels et perte de la biodiversité ;
- Dégradation des mœurs et coutumes ;
- Dégradation des ressources hydrauliques et de la santé humaine due à l'intensification des activités minières ;
- Contamination des sols, des eaux et de l'atmosphère par les activités minières ;
- Emission des gaz à effets de serre responsables du réchauffement de l'atmosphère ;
- Perte des sites archéologiques ;
- Prolifération des maladies dues à l'immigration induite par les activités minières notamment le VIH-SIDA et les IST ainsi que d'autres maladies.

3.5.2. Objectif

- Réduire le plus possible les impacts des activités minières sur l'environnement.

3.5.3. Actions à entreprendre pour la période de 2010 à 2015 :

- Renforcer les capacités de la DPEM et former les auditeurs environnementaux ;
- Elaborer un plan de reboisement à soumettre à tous les titulaires des droits miniers ou de carrières ;
- Mettre un système de monitoring environnemental dans tous les sites d'activités minières ;
- Mettre en place au sein du Ministère des Mines une structure de lutte contre le VIH-SIDA et IST;
- Sensibiliser et prévenir les populations vivant dans les zones d'exploitation minières contre cette pandémie et prendre en charge les personnes atteintes.

THEME 4 : AMELIORATION DE LA GESTION DES RESSOURCES MINERALES

4.1. Des mesures de lutte contre la fraude et la contrebande minières

Le secteur minier congolais est miné par la fraude et la contrebande. Ce fléau prive l'Etat des recettes financières nécessaires pouvant lui permettre d'assurer le bien-être des populations et le développement de l'économie nationale. Les statistiques minières disponibles au Ministère des Mines prouvent à suffisance l'ampleur de la fraude des produits miniers en dépit de l'existence d'une pluralité des services et organismes publics chargés de la lutte contre ce fléau. Il convient de signaler que l'action de ces services et organismes se révèle inefficace pour plusieurs raisons, notamment :

- la sous-qualification de certains agents ;
- le sous-équipement en moyens techniques performants ;
- le manque de motivation (modicité des salaires) ;
- l'interférence des autorités administratives ;
- l'intrusion des agents de certains services et organismes chargés de la lutte contre la fraude mais ne relevant pas du Ministère des Mines.

4.1.1. Etat des lieux

- Non application de certaines dispositions contenues dans le Code minier et ses mesures d'application ;
- Persistance des conflits armés dans les zones minières ;
- Insuffisance du quadrillage aux points de sortie ;
- Corruption.

4.1.2. Objectifs

- Eliminer la fraude et la contrebande minières ;
- Donner la valeur ajoutée à la production locale.

4.1.3. Actions à entreprendre pour la période 2010-2015

- Respecter scrupuleusement les dispositions des Code et Règlement miniers en la matière ;

- Publier et vulgariser le manuel des procédures d'exportation des substances minérales ;
- Renforcer les capacités humaines et matérielles du personnel de la Direction des Investigations notamment par l'acquisition des moyens logistiques modernes ;
- Travailler en synergie avec d'autres Services intervenant dans la lutte contre la fraude et la contrebande minières (ANR, DGM, DGDA, OCC, PNC) ;
- Améliorer sensiblement la prime des Aviseurs pour leur motivation ;
- Supprimer les marchés pirates de vente des pierres précieuses à l'instar du marché « ZEKA » à Kinshasa ;
- Etendre l'expérience des centres de négoce dans les sites importants de production des substances minérales d'exploitation artisanale ;
- Etendre les mécanismes de traçabilité et les systèmes de certification aux substances minérales autres que les diamants.
- Promouvoir l'installation des Entités de traitement et de transformation des substances minérales pour plus de valeur ajoutée.

4.2. De la Coordination des initiatives des partenaires du Ministère des Mines

Il est fait état de plusieurs initiatives prises par nos partenaires, dans le cadre de la coopération aussi bien bilatérale que multilatérale, en faveur du Ministère des Mines.

Généralement, la majorité se focalise sur la sécurité de l'Est de la République Démocratique du Congo en proposant comment combattre des groupes rebelles et améliorer la gouvernance. Ces partenaires proposent également la mise en place des mécanismes de traçabilité, de transparence et de certification des produits provenant de l'exploitation minière artisanale.

Cependant, il se pose un sérieux problème de coordination de toutes ces initiatives. Et ce, dans l'objectif non seulement de faire un meilleur suivi, mais aussi d'éviter que deux ou plusieurs initiatives puissent agir sur le même terrain.

4.2.1. Etat des lieux

- Multiplicité d'initiatives d'assistance au Ministère des Mines des partenaires bilatéraux et multilatéraux ;
- Chevauchement des sources de financement et des champs d'application ;
- Manque de coordination de toutes ces initiatives.

4.2.2. Objectif

- Coordonner les initiatives d'assistance et de coopération du secteur minier.

4.2.3. Actions à entreprendre pour la période 2010-2015

- Mettre en place par arrêté ministériel une structure agissant comme point focal ;
- Désigner par arrêté ministériel les animateurs issus de l'Administration et de différents Services spécialisés du Ministère des Mines.

TABLEAU SYNOPTIQUE SUR LA VISION DU MINISTERE DES MINES POUR LA PERIODE DE 2010 A 2015

N°	Actions à entreprendre	Programmation	Coût (USD)	Observations/Hypothèses critiques	Exécutants
1	Couvrir au moins le 1/3 du pays par des cartes géologiques à l'échelle 1/200000	2010-2014	20.000.000	La Paix, le contrôle par l'Etat et la couverture de l'Administration des Mines	D/Géologie, CTCPM et Partenaires
2	Rechercher les substances minérales et les produits de carrières	2010-2015	15.000.000	L'existence des cadres bien formés et équipés	D/Géologie, CTCPM et Partenaires
3	Intensifier la couverture géologique et géophysique des Districts géologiques prioritaires en vue de faciliter la prospection minière	2010-2014	25.000.000	L'analyse des données existantes et le financement	D/Géologie, CTCPM et Partenaires
4	Doter le pays d'une Banque des données géologiques et minières utilisant les Nouvelles Technologiques de l'Information et de la Communication (NTIC)	2010-2012	3.000.000	Disponibilité des données possédées par les partenaires	D/Géologie, CAMI, CTCPM et Partenaires
5	Mettre en place un canevas géodésique référentiel permettant d'éviter les empiètements (Etat congolais et autres partenaires notamment Promines)	2010-2013	1.500.000	La Paix, le contrôle par l'Etat et la couverture de l'Administration des Mines	Consultants
6	Renforcer les capacités humaines et matérielles de l'Administration (Directions de Géologie, Mines, Investigations et Protection de l'Environnement Minier) et des Services spécialisés du Ministère des Mines	2010-2012	3.800.000	Le financement	Consultants

7	Organiser l'exploitation artisanale, notamment par : <ul style="list-style-type: none"> - l'institution des ZEA ; - l'organisation des coopératives minières ; - la mécanisation de ladite exploitation dans le but de favoriser l'émergence de la classe moyenne ; - la mise en place des mécanismes de traçabilité et des systèmes de certification des substances minérales autres que le diamant. 	2010-2012	5.000.000	La maîtrise des données économiques et géologiques des gisements	Administration des Mines, SAESSCAM, CTCPM et Partenaires
8	Etendre l'expérience des centres de négoce dans les sites importants d'exploitation artisanale	2013-2015	500.000	La Paix, le contrôle par l'Etat et la couverture de l'Administration des Mines	Administration des Mines, SAESSCAM, CTCPM et Partenaires
9	Promouvoir l'installation des Entités de traitement et de transformation des substances minérales pour plus de valeur ajoutée	2012-2014	2.500.000	Les cours du marché des substances minérales	D/Mines et CTCPM
10	Mettre en place au sein du Ministère des Mines une structure de lutte contre le VIH-SIDA et les IST	2010-2011	300.000	Manque des moyens financiers	Ministère des Mines
11	Sensibiliser et prévenir les populations vivant dans les zones d'exploitation minières contre cette pandémie et prendre en charge les personnes atteintes	2010-2015	500.000	La paix et le manque de financement	Ministère des Mines
12	Elaborer un plan de reboisement à soumettre à tous les titulaires des droits miniers ou de carrière	2010-2013	200.000		DPEM et CTCPM
13	Mettre en place un système de monitoring environnemental dans tous les sites d'activités minières	2010-2012	500.000	La paix, l'insuffisance des cadres environnementalistes et le manque financement	DPEM et CTCPM

14	Suivre et contrôler les activités des sociétés minières dans le but de maîtriser notamment l'évolution de l'emploi et des rémunérations	2010-2015	500.000	La paix, les cours du marché des substances minérales	D/Mines et CTCPM
15	Mener les études d'impact économique nécessaire pour la définition des priorités du Gouvernement dans le choix de la protection non seulement de l'environnement et des activités agricoles, mais aussi de la mise en valeur des ressources minérales	2010-2012	150.000	Insuffisance des cadres qualifiés et absence de financement	D/Mines et CTCPM
16	Revitaliser les entreprises minières publiques	2010-2013	7.300.000	Absence de financement	Ministère des Mines
17	Etendre les mécanismes de traçabilité et les systèmes de certification aux substances minérales autres que les diamants	2010-2012	400.000	La Paix	Administration des Mines, SAESSCAM, CEEC et CTCPM
	TOTAL		86.150.000		

Il est à signaler que ce tableau reprend uniquement les actions jugées prioritaires pour être financées pendant cette période.

CONCLUSION

Comme il a été souligné dans les pages précédentes, les réflexions sur la Vision du Ministère des Mines pour la période 2010-2015 portent essentiellement sur les problèmes soulevés dans le secteur minier.

La nécessité d'établir des priorités pour lesquelles, le Ministère des Mines doit rechercher les partenariats est une réalité. Ces partenariats concernent notamment :

- la couverture géologique ;
- la couverture géologique et géophysique de certains districts géologiques déjà identifiés ;
- la Banque des Données géologiques et minières mieux équipée et utilisant les Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication ;
- le renforcement des capacités dans les domaines technique, des sciences de la terre, de la métallurgie et de la protection de l'environnement minier.

Ainsi, les diverses actions à mener sont regroupées en deux catégories, à savoir :

- les actions qui nécessitent un financement ;
- les actions qui peuvent se réaliser sans financement.

A cet effet, l'élaboration d'un chronogramme a été jugée indispensable, pour mieux accomplir ces actions qui se regroupent en fonction des objectifs poursuivis.

Parmi ces actions, nous avons celles liées :

- à la recherche des substances minérales et des produits de carrières ;
- à l'exploitation artisanale ;
- au renforcement des capacités humaines et matérielles ;
- aux aspects environnementaux ;
- à l'amélioration du bien-être social ;
- au respect du Code Minier et ses mesures d'application.

Le souhait le plus ardent est que ces réflexions contribuent à améliorer davantage le secteur minier dont l'apport au développement socio-économique du pays est plus qu'une évidence.

Pendant cette période, le Gouvernement s'engage à améliorer le climat des affaires et à combattre la corruption, la fraude et la contrebande observées dans le secteur minier.

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau 1 : Identification des substances minérales par province

Province	Substances minérales identifiées
1. Bandundu	Diamant, or, agate, fer (important gisement de pyrite à Nsaba Nkaka dans le territoire de Bagata, secteur de Kidzweme), schistes bitumineux, etc.
2. Bas-Congo	Bauxite, diamant, phosphate, cuivre, fer, or, argent, vanadium, manganèse, baryte, sables asphaltiques, sels gemmes (halite et sylvite), pierres ornementales (granite, marbre), calcaires, etc.
3. Equateur	Fer, cuivre et minéraux associés, or, diamant, cassitérite, wolframite, coltan, pyrope, pierres fines, calcaires, etc.
4. Kasai Occidental	Diamant, or, manganèse, chrome, nickel, fer, cuivre, platine, pierres fines, calcaires, etc.
5. Kasai Oriental	Diamant, fer, or, argent, étain, or, cuivre, pierres fines, calcaires, etc.
6. Katanga	Cuivre, cobalt, manganèse, uranium, charbon, or, germanium, cassitérite, coltan, baryte, galène, gypse, argent, fer, cadmium, palladium, pierres fines (émeraude, saphir...), roches ornementales, calcaires, etc.
7. Maniema	Coltan, cassitérite, tungstène, or, plomb, calcaires, terres rares (monazite), béryl, wolframite, diamant, platine, phosphates, nickel, pierres fines, schistes bitumineux, etc.
8. Nord-Kivu	Or, coltan, cassitérite, galène, wolframite, baryte, spodumène, phosphates, pyrochlore, platine, cuivre, cobalt, pierres gemmes, roches ornementales, calcaires, etc.

9. Orientale	Or, diamant, zinc, baryte, cuivre, argent, coltan, cassitérite, wolframite, chrome, argent, nickel, fer cuivre, manganèse, pierres fines, schistes bitumineux, calcaires, etc.
10. Sud-Kivu	Or, zinc, cuivre, fer, cassitérite, plomb, béryl, calcaires, diamant, wolframite, coltan, terres rares (monazite), tungstène, pierres fines, etc.

Annexe 2 : Tableau 2 : Estimation des réserves

Province	Substances minérales	Réserves	Source
Katanga	Cuivre	70 millions de tonnes	Gécamines (2009)
	Cobalt	6 millions de tonnes	Gécamines (2009)
	Zinc	46,8 millions de tonnes	Gécamines (2009)
	Uranium	Entre 19.750 et 20.250 tonnes de minerais d'uraninite	Gécamines (2009)
	Germanium	3.400 tonnes	Gécamines (2009)
	Charbon	20 millions de tonnes minerais	
	Manganèse	14 millions de tonnes	EMK-Mn (2009)
	Terres rares (monazite)	1,65 tonnes	Base G.F. Consult-MRAC (2004)
	Cassitérite	30.000 tonnes	Base G.F. Consult-MRAC (2004)

Nord Kivu	Wolframite	925 tonnes	Base G.F. Consult-MRAC (2004)
	Coltan	147 tonnes	Base G.F. Consult-MRAC (2004)
	Pyrochlore	2 millions de tonnes	Base G.F. Consult-MRAC (2004)
Sud Kivu	Cassitérite	25.000 tonnes	Base G.F. Consult-MRAC (2004)
Province Orientale	Fer	Estimées entre 15 et 20 milliards de tonnes de minerais à 45% de fer environ et plusieurs centaines de millions de tonnes à plus de 65% de fer.	SICAI (1975)
	Or	20 tonnes environ	OKIMO (2000)
Kasaï Oriental	Diamant	150 millions de carats	USGS (2009)

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	1
Chapitre 1 : OPTIONS FONDAMENTALES DE LA POLITIQUE MINIERE	3
1.1. De la souveraineté sur les ressources naturelles	3
1.2. Du rôle de l'Etat dans la mise en valeur des ressources minérales	3
1.3. De la garantie de stabilité	3
1.4. Du climat des affaires	3
1.5. De la réduction des risques liés au projet minier	4
1.6. De l'accès aux flux de trésorerie du projet minier	4
1.7. De la responsabilité sociale du titulaire des droits miniers et de carrières envers les populations locales	4
1.8. Du gel des périmètres	4
1.9. Des sûretés minières	4
1.10. De la protection de l'environnement	4
1.11. De l'émergence de la classe moyenne congolaise.....	4
1.12. De Recherche-Développement	5
1.13. De la bonne gouvernance	5
 Chapitre 2 : VISION DU MINISTERE DES MINES	 6
 THEME 1 : RECHERCHE ET EXPLOITATIONS MINIERES	 7
1.2. Recherche des substances minérales et de carrières-Estimation des réserves.	7
1.2.1. Recherche des substances minérales	7
1.2.1.1. Etat des lieux	8
1.2.1.2. Objectifs.....	8
1.2.1.3. Actions à entreprendre pour la période 2010- 2015	9
1.2.2. Recherche des produits de carrières	9
1.2.2.1. Etat des lieux	9
1.2.2.2. Objectifs	9
1.2.2.3. Actions à entreprendre pour la période 2010-2015	9
1.2.3. Estimation des réserves	10
1.2.3.1. Etat des lieux	10
1.2.3.2. Objectifs	10
1.2.3.3. Actions à entreprendre pour la période 2010-2015	11
 1.3. PROJECTION DE LA PRODUCTION DES PRODUITS MINIERES DE LA RDC POUR LA PERIODE 2010-2015	 12
1.4. EVOLUTION DES RECETTES PUBLIQUES	12
 THEME 2 : DOMAINE MINIER ET DEVELOPPEMENT DURABLE	 13
2.1. De la gestion des titres miniers et des carrières	13
2.1.1. Etat des lieux	13
2.1.2. Objectifs	14
2.1.3. Actions à entreprendre pour la période 2010-2015	14
2.2. De la gestion des gisements connus et documentés	15
2.2.1. Etat des lieux	15
2.2.2. Objectif	15
2.2.3. Actions à entreprendre pour la période 2010-2015	15

2.3. De la certification de la capacité financière	15
2.3.1. Etat des lieux	16
2.3.2. Objectif	16
2.3.3. Actions à entreprendre pour la période de 2010 à 2015	16
2.4. Des partenariats miniers	16
2.4.1. Etat des lieux	16
2.4.2. Objectif	16
2.4.3. Actions à entreprendre pour la période 2010- 2015	17
2.5. Du Fonds minier	17
2.5.1. Etat des lieux	17
2.5.2. Objectif	17
2.5.3. Action à entreprendre pour la période 2010-2015	17

THEME 3 : ACTIVITES MINIERES ET AMELIORATION DU BIEN-ETRE DES POPULATIONS

.....	18
3.1. De la création des emplois dans le secteur minier	18
3.1.1. Etat des lieux	18
3.1.2. Objectifs	19
3.1.3. Actions à entreprendre pour la période 2010-2015	19
3.2. De l'intégration du secteur minier dans d'autres secteurs de la vie nationale	19
3.2.1. Etat des lieux	20
3.2.2. Objectif	20
3.2.3. Actions à entreprendre pour la période 2010-2015	20
3.3. De l'exploitation artisanale et ses perspectives d'avenir	20
3.3.1. Etat des lieux	21
3.3.2. Objectif	21
3.3.3. Action à entreprendre pour la période 2010-2015	21
3.4. De la réduction de la pauvreté par le secteur minier	21
3.4.1. Etat des lieux	21
3.4.2. Objectif	21
3.4.3. Actions à entreprendre pour la période 2010-2015	21
3.5. Des stratégies pour réduire les impacts environnementaux et sociaux des activités minières	22
3.5.1. Etat des lieux	22
3.5.2. Objectif	23
3.5.3. Actions à entreprendre pour la période de 2010 à 2015	23

THEME 4 : AMELIORATION DE LA GESTION DES RESSOURCES MINERALES

.....	24
4.1. Des mesures de lutte contre la fraude et la contrebande minières	24
4.1.1. Etat des lieux	24
4.1.2. Objectifs	24
4.1.3. Actions à entreprendre pour la période 2010-2015	25
4.2. De la Coordination des initiatives des partenaires du Ministère des Mines	25
4.2.1. Etat des lieux	26
4.2.2. Objectif	26
4.2.3. Actions à entreprendre pour la période 2010-2015	26

TABLEAU SYNOPTIQUE SUR LA VISION DU MINISTERE DES MINES POUR LA PERIODE DE 2010 A 2015

CONCLUSION

30

ANNEXES	32
Annexe 1 : Tableau 1 : Identification des substances minérales par province	33
Annexe 2 : Tableau 2 : Estimation des réserves	35
TABLE DES MATIERES	37